

Cet historique du collège Jeanne d'Arc a été établi à partir des archives communales de Gex (séries D, F et R), des archives départementales de l'Ain (31 T 4 et 31 T 10) et des archives des Frères des Ecoles Chrétiennes à Rome. Nous remercions chaleureusement Soeur Marie-Magdeleine de la congrégation des religieuses de la Croix de Jésus et Frère Edwin Bannon, archiviste de la Maison Générale des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Alexandre MALGOUVERNE.

François SCHEEFER.

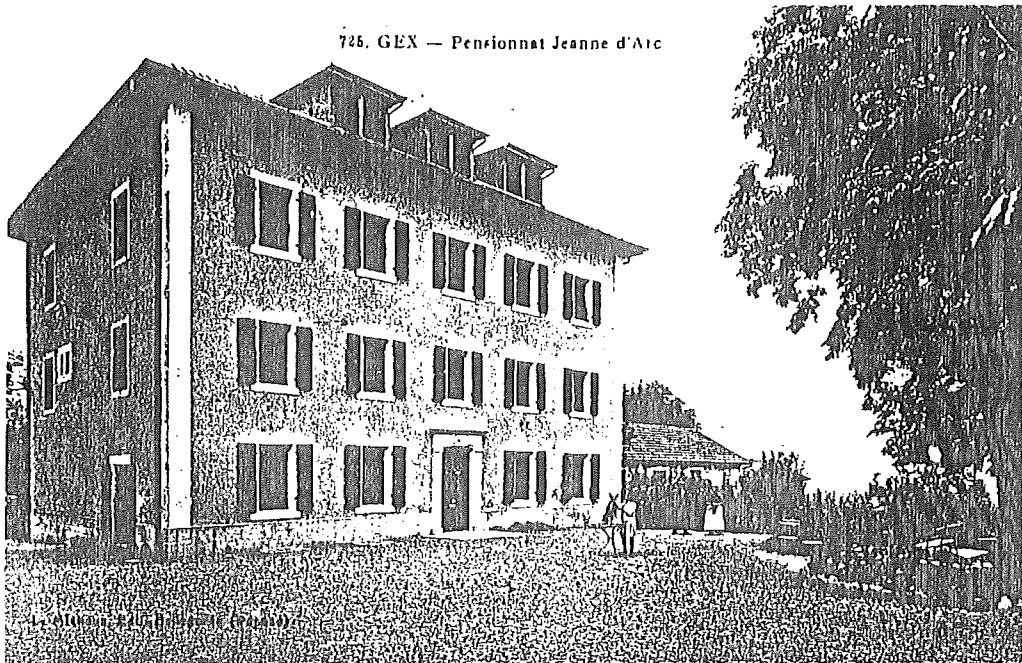
*L'INSTITUTION
JEANNE D'ARC DE GEX
AU FIL DU TEMPS*



1890

1990

725. GEX — Pensionnat Jeanne d'Arc



Le Centenaire d'un établissement d'enseignement est un événement qui invite à se pencher sur son passé tout en envisageant l'avenir avec sérénité, fort de son expérience. Tous les Gessiens connaissent l'institution Jeanne d'Arc, certains pour avoir suivi l'école primaire et appris un métier dans ses murs, les autres pour avoir contemplé, du haut de Pertemps, cette autre école, un peu comme une concurrente. Il est vrai que «l'Ecole des Tattes» devenue «Jeanne d'Arc» a été baptisée en 1884 dans un climat d'opposition d'idées où les Républicains souhaitaient construire une école laïque et les Catholiques unir la religion et l'éducation.

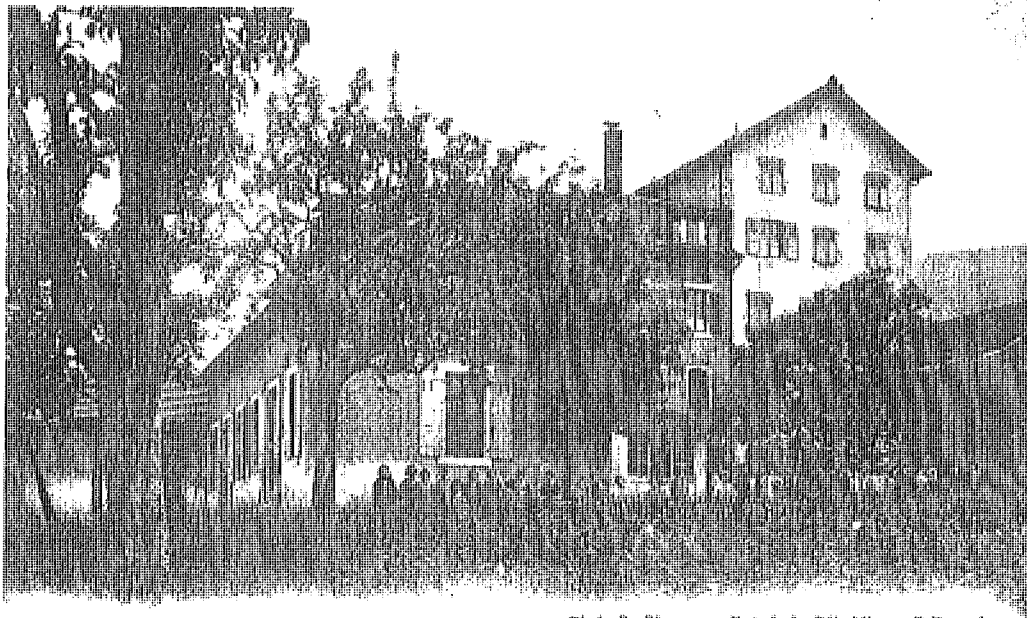


Photo R. Ehrer, 47, Rue de la République, Bellegarde

PENSIONNAT JEANNE-D'ARC — Institution de Jeunes Filles — GEX (Ain)

NOTRE ECOLE D'HIER

La recherche menée dans les archives de la ville de Gex et auprès des Frères des Ecoles Chrétiennes nous a permis de remonter quelques années plus tôt, en 1865, lorsque le Maire Charles Harent appelle les frères pour gérer l'enseignement primaire dans sa commune. Puis, l'histoire du collège évolue au gré des événements locaux et parisiens : de 1865 à 1871, les frères des Ecoles Chrétiennes s'occupent des écoles communales ; en 1884, ils fondent le pensionnat des Tattes et, en 1921, ils sont remplacés par les soeurs de la Croix de Jésus et l'institution Jeanne d'Arc ; très vite, aux soucis de l'enseignement primaire s'est ajoutée l'acquisition de connaissances professionnelles. La publicité présentant le collège avant 1914 propose *« d'initier les jeunes gens aux carrières commerciales et industrielles ; les mettre à même de gérer un jour leur propriété »*. Elle préfigure la vocation du collège actuel, tournée vers l'enseignement professionnel et la maîtrise des techniques nouvelles.

Les écoles communales de la Ville de Gex

En ce milieu du XIX^{ème} siècle, le tissu urbain de la ville de Gex connaît de profondes mutations. Le Maire, Charles Harent, est un homme moderne qui cherche à embellir sa ville, à la doter des édifices qui caractérisent une capitale de province. Les rues sont recouvertes de macadam, éclairées par des réverbères, longées par des trottoirs. Les places : la Petite Goulette, le Mamelon Vert, sont plantées d'arbres ou transformées en jardin anglais. L'ancienne église Saint Pierre située sur Pertemps et la Porte de l'Horloge sont démolies pour laisser place à la nouvelle église, de style néogothique (1855-1860) et au nouvel hôtel de ville (1861-1870). Cependant, l'éducation de la jeunesse le préoccupe. Bourg-en-Bresse, Belley, Trévoux et Nantua sont dotées de collèges renommés. Gex ne possède que des petites écoles tenues par deux instituteurs laïcs. Quelques institutions religieuses les complètent : le couvent de la Visitation réservé aux jeunes filles de bonnes familles et quelques écoles libres à Gex et à Mijoux.

Le 10 février 1865, Charles Harent prend prétexte du décès de l'un des instituteurs pour développer devant le Conseil Municipal ses idées sur l'enseignement. Après avoir rendu hommage au défunt, Monsieur Romand, il propose de le remplacer par des religieux et loue les qualités des Frères des Ecoles

Chrétiennes qui «*se vouent à l'instruction des enfants par amour et dévouement*». Il reconnaît aussi l'indiscipline des petits Gesiens : «*il n'est pas possible, en effet, de trouver des enfants plus indisciplinés, plus malhonnêtes et plus indociles ; ce n'est sans doute pas la faute des instituteurs, mais bien celle des parents*». L'enseignement religieux, au contraire, contribuera à «*les maintenir dans des principes d'ordre et de religion*», ce qui leur manque et les rend si indisciplinés. Ses arguments sont suffisants pour convaincre ses collègues et le Conseil de la ville vote un crédit de 1800 francs pour l'entretien de trois ecclésiastiques qui seront chargés de l'école primaire supérieure. Le second instituteur laïc reste en poste et continue à s'occuper d'une classe. Dès le 7 mars, Charles Harent s'adresse au supérieur des Ecoles Chrétiennes pour obtenir plusieurs frères instituteurs. Les locaux des écoles communales qui se trouvent sur la Place de la Fontaine sont remis à neuf et, au mois de septembre 1865, le frère Maurice Souillet est nommé à Gex.

Les frères connaissent un franc succès. Leurs méthodes d'éducation et l'esprit de nouveauté qu'ils représentent contribuent à augmenter le nombre de leurs élèves. Monsieur Chavin, l'instituteur laïc, voit fondre ses effectifs qui passent en quelques mois de 50 à 10 enfants. Le Conseil Municipal investit dans l'achat de cartes de géographie, une de l'Europe et une de France, et d'une mappemonde. Un cours d'adultes est créé dès le mois de novembre 1865. Il s'adresse aux jeunes gens qui «*déjà en âge*

avancé sont sans instruction que quelques uns n'ont jamais rien appris ; que d'autres ont promptement oublié ce qu'ils savaient à peine». Les cours sont confiés aux frères contre une indemnité de 200 francs par an ; l'achat des pupîtres, des lampes, le chauffage et l'éclairage restent à la charge de la commune. Une centaine d'élèves, répartis en trois classes, viennent étudier les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 7 heures à 9 heures du soir. Le 8 mai 1866, le Conseil Municipal supprime l'école laïque.

Dès la fin de l'année 1866, le Maire entreprend l'étude de la construction d'un pensionnat d'enseignement secondaire général. Les plans et devis de réalisation sont confiés à un architecte lyonnais. Il s'adresse au supérieur des Ecoles Chrétiennes pour qu'il prenne en charge la gestion de ce nouvel établissement. Après un premier refus et l'intervention du président du tribunal de Gex, Monsieur Balleidier, l'institut accepte. Les frères instituteurs actuellement à Gex seront déplacés dans le nouvel établissement et leur nombre augmenté en fonction des besoins. Dans l'attente, un quatrième instituteur est nommé en décembre 1866. Les travaux de construction du collège de Pertemps se déroulent en 1867 et 1868 et dans une lettre à l'inspecteur d'académie du 17 septembre 1868, Maurice Souillet exprime sa joie : *«aux nombreux témoignages de bienveillance dont j'ai été l'objet de la part de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal depuis que je suis à Gex, est venue s'ajouter cette année, la construction d'une nouvelle maison d'école pouvant loger, outre*

les instituteurs, au moins soixante pensionnaires». Le pensionnat est ouvert le 18 septembre et les travaux terminés le 15 décembre. Les élèves sont accueillis dès le début de l'année 1869. En 1872, le pensionnat compte un effectif d'un directeur, de sept frères enseignants et d'un domestique.

La guerre de 1870 et la défaite de la France précipitent la chute de l'Empire. La République est proclamée et de nouvelles élections ont lieu. Le 11 octobre 1870, Marcellin Grosgrin remplace Charles Harent comme Maire de Gex. Plus qu'un changement d'homme, cet événement préfigure un changement d'opinion. Dès le 4 août 1873, une partie du Conseil Municipal, emmenée par Messieurs Tardy, Benoit-Guyod et Richard, demande qu'un congé soit notifié aux frères des Ecoles Chrétiennes et qu'une subvention communale soit votée pour l'ouverture d'une école laïque. Une majorité se prononce pour cette proposition, 13 oui contre 6 non. Pendant plusieurs années, le Conseil Municipal est perturbé dans son fonctionnement, «l'affaire des écoles communales» reste un prétexte sur lequel les partis s'affrontent. Le 9 février 1874, Jean-François Couturier est nommé maire de Gex par le président de la République, le maréchal de Mac Mahon. Une opposition virulente entraîne la dissolution du Conseil Municipal. Le 5 juin 1876, François Marchand est élu Maire bien qu'il appartienne à la minorité favorable aux frères. En 1878, il ne peut s'opposer à la création d'une école laïque concurrente et l'année suivante, le 12 mai

1879, le congé aux frères est renouvelé. Il est intéressant de constater que les arguments employés par les Républicains restent les mêmes, que ceux employés par Charles Harent en 1865 : *«considérant qu'il importe de donner aux élèves une éducation et une instruction sérieuses qui permettent à ces jeunes gens de lutter avec avantage, avec ceux des pays voisins ; que pour arriver à ce but, il faut surtout moraliser les élèves, leur donner de bons exemples et leur apprendre à être de bons citoyens, pour qu'ensuite, ils puissent faire de bons pères de famille»*. A compter du 1er décembre 1879, les frères des Ecoles Chrétiennes doivent abandonner la gestion des écoles communales.

Le Collège des Tattes

La création de l'école laïque suscite des remous au sein du Conseil Municipal. Le 24 décembre 1879, un concert est organisé dans la salle des fêtes de la mairie, le produit de la soirée étant destiné à établir un nouveau pensionnat libre. Aussitôt, la majorité du Conseil reproche au Maire d'avoir prêté la salle et d'avoir assisté au concert. Il *«s'est publiquement mis en opposition avec le gouvernement de la République dont il est délégué, avec le Préfet de l'Ain son supérieur hiérarchique et avec la majorité du Conseil Municipal»*. La fronde dure toute l'année 1880, d'autant plus que la commune est en procès avec les frères des Ecoles Chrétiennes qui demandent des dédommagements, pour rupture

de contrat abusive. En janvier 1881, l'élection d'un nouveau maire sanctionne la victoire des Républicains. Les frères résident à Pertemps jusqu'au 8 août 1883, puis quittent le pensionnat pour s'établir au bas de la rue de Genève, dans la maison des Tattes.

Un jugement définitif est rendu par la cour d'appel de Lyon, le 11 août 1882, qui se prononce en faveur des frères des Ecoles Chrétiennes. La commune doit les dédommager. En juin 1883, un comité est créé pour l'emploi des fonds. Il est probable qu'il acquiert par ce moyen la maison des Tattes. Le 23 décembre 1883, Maurice Souillet déclare l'ouverture de l'école libre. Aussitôt, le Maire de Gex, Monsieur Tardy s'y oppose, considérant que l'école est proche du café Gruaz et que les fenêtres des dortoirs donnent sur un jeu de quilles. Cependant, l'Inspecteur primaire, plus magnanime, déclare dans son rapport du 5 janvier 1884 que *«le café Gruaz est situé en dehors de la ville, sa clientèle est peu nombreuse et il ne s'y fait guère de réunions ou de jeux de nature à distraire sérieusement des élèves couchés dans un dortoir»*. Par contre, il demande des modifications dans la construction de la salle de classe et dans l'aménagement des dortoirs qui sont *«encore à l'état de grenier avec un pavé de briques»*. Des réparations sont entreprises et un préau est construit dans la cour de l'école. L'établissement pouvant accueillir 36 internes, ouvre ses portes le 21 avril 1884. En 1886, il compte, outre le directeur Maurice Souillet, quatre instituteurs et deux domestiques.

Le 22 août 1887, un nouveau directeur, François Terrier, membre des frères des Ecoles Chrétiennes, demande l'autorisation de continuer l'école primaire privée et l'internat. Le Maire de Gex s'y oppose à nouveau, utilisant les mêmes arguments qu'en 1883 et insufflant le doute sur une affaire de moeurs qui aurait entaché l'établissement, mais qui ne fut d'ailleurs jamais avérée. C'est pourquoi ces faits ne furent pas retenus. En fait, le Conseil Départemental de l'instruction primaire retient la proximité du café comme raison valable, plus que les allusions du Maire sur la moralité de l'établissement. Le comité, dirigé par Monsieur Lucien Brun, rachète le café Gruaz le 14 novembre 1887. Le 14 décembre, le Conseil Départemental autorise la réouverture de l'établissement. Outre les difficultés de voisinage avec la municipalité, l'incendie des bâtiments, le 4 septembre 1896, ralentit la vie du pensionnat. Les dortoirs et les logements des frères ont été détruits, mais deux classes au moins ont pu être préservées. Dès le 1er octobre, l'école peut accueillir les élèves externes au nombre de 61. En 1897, la rentrée se fait dans l'ancien local rénové et rebâti avec un étage de plus. La fréquentation de l'école augmente à la fin du XIXème siècle et le nombre des instituteurs passe à cinq pour trois classes et environ 60 élèves. Un cuisinier et un domestique s'occupent du jardin et des pensionnaires. L'école vit un peu en autarcie mais s'intègre bien au Faubourg d'en bas, populaire et animé.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée en 1904 et 1905, prévoit la suppression des congrégations religieuses. Le 13 juillet 1904, le directeur de l'école est avisé d'avoir à fermer son établissement avant le 1er octobre. Le bâtiment est cependant conservé dans la propriété du comité et le curé de Gex, aidé de plusieurs familles de la ville, assure le traitement de deux frères sécularisés, Jean Andrevon et frère Ursinien-Jean ; un noyau d'une quarantaine d'élèves continue à fréquenter l'école. La pénurie de moyens oblige les frères des Ecoles Chrétiennes à fermer l'établissement en 1912. Le curé Béréziat s'adresse à un ancien frère mariste, marié et père de famille, Jean-Claude Peyrard pour continuer à enseigner. Le 6 septembre 1912, il déclare l'ouverture de l'école auprès de la mairie de Gex et le 1er octobre, en compagnie du frère Ursinien-Jean, il assure la rentrée des élèves. Le 7 octobre, les frères des Ecoles Chrétiennes cessent de s'occuper du pensionnat de Gex. L'école avec une classe unique continue jusqu'aux premiers jours de la première guerre mondiale.

L'institution Jeanne d'Arc

Une autre congrégation enseignante, les soeurs de la Croix de Jésus, fondée en 1837 à Ménestruel (Pont d'Ain), connaissent l'exil en 1904. Elles se réfugient à Genève et continuent leur enseignement dans un local qui leur est prêté par la ville de Genève, au 12 rue de la Dôle. En 1920, lors de la création de la Société des Nations, l'administration genevoise réclame le bâtiment où a été fondé le pensionnat Jeanne d'Arc. Elles entrent alors en relation avec le curé Béréziat, heureux de cette aubaine. Il leur propose de venir s'établir à Gex.

Le 27 août 1920, Mademoiselle Anne-Marie Carron déclare l'ouverture d'une école primaire privée de filles avec pensionnat dans le local des Tattes, rue de Genève à Gex. L'autorisation définitive est donnée par la préfecture en 1921, après que des réparations aient rendu les locaux conformes à l'accueil des élèves. Le 10 janvier 1921, trois classes fonctionnent : une classe élémentaire de 9 élèves, une classe moyenne de 20 élèves et un cours supérieur de 15 élèves. La directrice est entourée de trois institutrices et de deux surveillantes et aidée dans les tâches domestiques par une cuisinière et une lingère. En 1922, le bâtiment initial est agrandi d'une aile, à l'ouest, et en 1926, un enseignement professionnel est dispensé. Le corps enseignant s'est agrandi à six professeurs et deux surveillantes. Cinq employées et un jardinier s'occupent du pensionnat et de la

cantine. Anne-Marie Carron veille au succès de l'établissement qui maintient ses effectifs jusqu'à la seconde guerre mondiale.

En 1946, la vie de l'école reprend malgré les conditions difficiles. Une association apporte une aide supplémentaire aux soeurs et Jeanne d'Arc, qui est le seul collègue professionnel du Pays de Gex, accueille les jeunes filles de la région et leur procure une formation. C'est en 1945 que Soeur Jeanne de Chantal prend la direction de l'établissement jusqu'à son départ en 1977.

Durant trente ans l'école s'est agrandie, modernisée et a creusé sa place au sein du Pays de Gex en obtenant d'ailleurs de brillants résultats aux examens.

L'Ecole Jeanne d'Arc s'ouvrit à la mixité dès 1965 en inscrivant les premiers garçons. Les effectifs grossissent : 400 élèves en 1960, 800 en 1980, plus de 1000 en 1990. De nouveaux bâtiments s'ajoutent aux anciens que complètent un gymnase et un self-service. Aujourd'hui, un établissement moderne et compétitif complète la carte scolaire de l'arrondissement, aux côtés des collèges de Gex, Saint-Genis-Pouilly, Ferney Voltaire, Divonne-les-Bains et du lycée international de Ferney Voltaire.

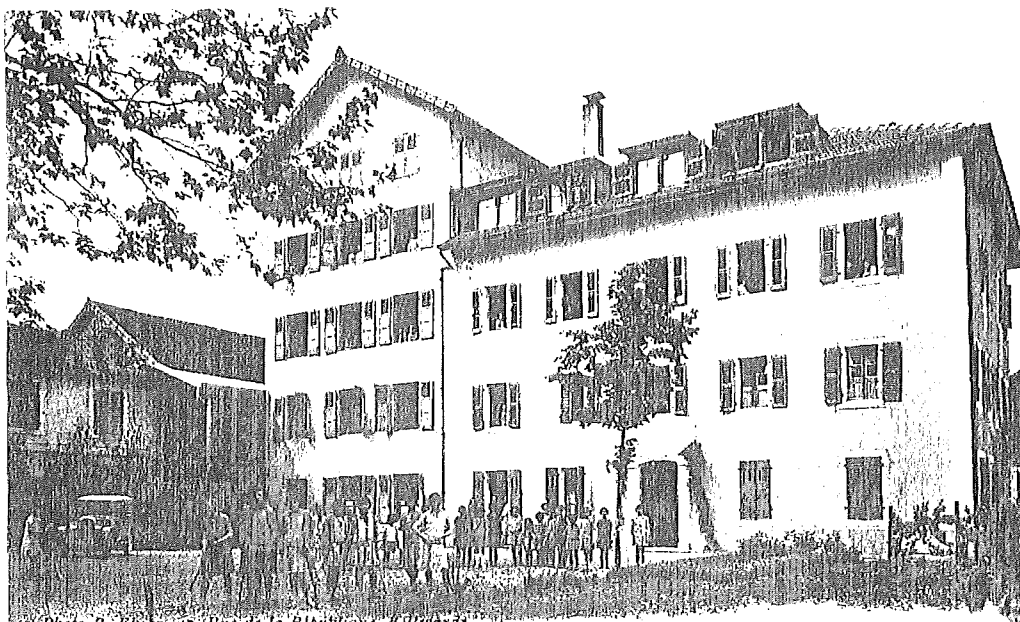


Photo R. Elzer, 47, Rue de la République, Bellegarde

PENSIONNAT JEANNE-D'ARC — Institution de Jeunes Filles — GEX (Ain)

D'HIER A AUJOURD'HUI

L'Ecole Jeanne d'Arc a pris son chemin, il y a un siècle déjà, fort de la confiance de ceux qui ont cru à son avenir et qui l'on voulue. C'est un anniversaire qui est fêté en cette fin d'année 1990. Certes, avec le temps, l'école a su faire sa place au coeur du Pays de Gex, fort du dynamisme de ses éducateurs. A coup sûr, notre école ne fait pas de miracle pour ceux qui refusent de prendre leur travail au sérieux, mais tous y sont accueillis, élèves travailleurs, élèves courageux et les autres ! Tous y ont leur chance, l'exigence est la condition de l'espérance. L'expérience aidant, la chance devient de plus en plus grande de servir les plus doués et d'aider les moins doués dans leur réussite humaine. C'est ainsi, que l'école s'est adaptée aux besoins des élèves et qu'elle a, à travers les ans, évolué, changé ses méthodes pédagogiques en développant au maximum ses activités. Passant de l'enseignement élémentaire au collège, l'école Jeanne d'Arc s'est ouverte sur l'enseignement technique, donnant la chance à chacun de réussir.

Plus de justice scolaire, meilleure égalisation des chances, démocratisation de l'enseignement, le consensus sur ces souhaits est de plus en plus large au sein de notre école répondant ainsi aux réels désirs des parents et des hautes instances éducatives de notre pays. La perfection n'est pas atteinte, mais notre

équipe éducative, au cours de ces dernières décennies, tente de s'en approcher. Ainsi, l'enseignement technique fut créé en 1926. Longtemps, nos jeunes eurent la possibilité de préparer des certificats d'aptitudes professionnelles, leur donnant la chance d'accéder rapidement à la vie active. Depuis quelques années, suite à l'histoire de nos pays, leur développement économique et social, les qualifications professionnelles ont changé, elles évoluent. Notre école n'a pas hésité un instant face à ce problème d'évolution créant ainsi l'enseignement technologique, mettant en place de nouvelles sections allant jusqu'au baccalauréat. Trois équipes de concertation (école-collège-lycée technique) travaillent ensemble formant une stabilité dans l'enseignement prodigué.

En 1981, l'école se lança dans un pari pédagogique important en informatisant ses sections. Un plan sur dix ans fut établi : informatisation de la gestion, de l'administration, de l'enseignement primaire et secondaire (1er et 2nd cycle). En 1985, la formation continue fut mise en place, accentuant la formation des enseignants, du personnel de l'école mais aussi des volontaires en quête d'apprentissage et de remise à niveau. Les défavorisés sociaux ont trouvé leur place dans une remise à niveau «informatique». Le Centre de Formation BILL (Bureautique, Informatique, Linguistique et Logique) a trouvé sa voie au sein de notre enseignement.

Jeunes et moins jeunes, scolarisés dans notre institution, ou stagiaires du centre de formation ont trouvé un équilibre indispensable à leur épanouissement professionnel.

Nous pouvons être fiers d'être considérés comme Etablissement Pilote du Pays de Gex et même de nos départements voisins. Certains de nos étudiants arrivent de loin pour suivre un enseignement à Jeanne d'Arc. Sur le plan de l'enseignement professionnel, notre lycée technique est essentiel dans le Pays de Gex, il attache une grande importance aux relations avec les entreprises.

Le dynamisme de l'Etablissement a sans aucun doute été le détonateur de l'évolution énorme des effectifs.

De 60 élèves en 1912, à 80 en 1945, 400 en 1960 à 800 en 1980, pour arriver aujourd'hui en 1990 à 1025 élèves, l'Institution Jeanne d'Arc a dû développer son espace.

Il est important de noter que le dynamisme de l'école a poussé les promoteurs, membres de la gestion et la direction, à développer en priorité les locaux avant les effectifs évitant ainsi toute difficulté "d'hébergement" des élèves. Leur accueil s'est fait dans de bonnes conditions matérielles, élément important pour favoriser la réussite de nos jeunes. De salles polyvalentes, l'établissement a créé de nouvelles spécialisations offrant maintenant une trentaine de salles spécialisées aux élèves (laboratoires de sciences, d'informatique et bureautique,...).

Le Comité de gestion a joué, et joue encore un rôle important dans l'immobilier de notre école.

Des plus dans notre quotidien.

Le dynamisme de l'école Jeanne d'Arc attire. Hélas, chaque année, nous sommes obligés de refuser un bon nombre d'élèves par manque de place et de moyens horaires. Nous faisons le maximum pour accueillir chacun et chacune dans un même souci d'égalité. Chacun a sa chance, les frais de scolarité sont adaptés aux conditions de vie de chaque famille et varient selon leurs revenus. Un certain nombre d'élèves bénéficient de tarifs réduits de transport et de scolarité, et même la gratuité totale.

L'enseignement dynamique permet à nos jeunes de s'épanouir et d'apprendre à s'intégrer au monde des adultes, à la vie active moderne et humaine. L'animation tient une grande place. Près de quatre-vingt bénévoles interviennent régulièrement auprès de nos élèves sur tel ou tel plan d'animation, qu'elle soit culturelle ou spirituelle.

Voyages de classes à but pédagogique, animation chrétienne, catéchisme et chorale, retraites et veillées ou toute expérience humaine de témoignages s'offrent à nos jeunes.

Le développement des langues étrangères dès le plus jeune âge, dans le Primaire s'est mis en place par une initiation à la langue anglaise. N'oublions pas que l'Europe de demain est proche ! Nos enfants auront à communiquer souvent avec des partenaires étrangers, notre région, contribue également à cette communication.

Notre école, à elle seule, représente un brassage d'étrangers nombreux, reflet de notre région qui compte plus d'une centaine de nationalités.

L'Association des Parents de Jeanne d'Arc (l'A.P.E.L.) joue aussi un grand rôle. Elle anime l'école par des manifestations extra-scolaires et informe les parents sur la vie scolaire. Elle contribue à certains financements pédagogiques. Depuis cinq ans, l'APEL de Jeanne d'Arc a mis sur pied le centre de documentation et d'information de l'école accessible à tous les niveaux d'élèves (prêt de livres, consultation sur place de documents, travaux de recherche, ...). L'équipement entier du CDI est dû à notre association de parents, la sonorisation de certaines salles également.

L'Association Sportive a, quant à elle, été créée en 1967. Elle permet aux jeunes de se développer physiquement et leur donne un apprentissage supplémentaire de la vie de groupe. Son dynamisme favorise la mise en place régulière de compétitions et la bonne marche des stages de ski pour les élèves.

Notre école vit bien malgré son grand âge !!! Elle évolue, s'adapte aux exigences de la société et prépare bien nos jeunes à leur avenir. Pourtant, il nous faut plus.

L'Ecole de demain exige et exigera davantage encore si nous voulons rester «compétitifs» et offrir d'année en année de nouveaux moyens pédagogiques efficaces. Nous le savons, nous en avons conscience et tout est mis en oeuvre pour que notre «réputation de pilote» s'affirme plus encore. C'est l'objectif de demain.

D'AUJOURD'HUI A DEMAIN

Aujourd'hui, c'est déjà demain... dit-on. C'est vrai. En 1990, en cette année anniversaire, nous pensons déjà à l'avenir de notre école qui sans cesse évolue, grandit, se dynamise.

Dans l'enseignement primaire, les Instituteurs se perfectionnent, suivent actuellement des stages et espèrent mettre sur pieds, d'ici peu, des pédagogies nouvelles, bénéfiques à l'enfant. En collège et en lycée, un effort tout particulier est mis pour la formation des enseignants, du personnel éducatif et administratif. Cela nécessite de gros investissements de la part du Comité d'Entreprise pour la formation. Mais les bénéfices sont déjà et seront davantage importants encore. Un personnel qualifié, expérimenté et efficace représente une force de l'école.

Une volonté de qualité et non de quantité.

Afin de former au mieux nos élèves, nous avons décidé cette année de limiter un peu les effectifs de nos classes en primaire permettant un meilleur suivi des élèves. En collège, études assistées, groupes de travail et soutien, mise en rénovation du collège en 1988, permettent une aide précieuse, parfois même une remise à niveau des élèves. Cette mise en place de nouvelles techniques d'enseignement permettra dès demain, à nos élèves de développer leurs acquis et d'accéder à une formation intéressante, utile et performante pour leur avenir.

De nouvelles voies pour l'école ?

Cela fait longtemps que les parents d'élèves demandent la création du lycée d'enseignement général à Jeanne d'Arc, suite logique du collège lorsque l'enseignement technique n'est pas retenu.

Actuellement, le projet est en cours d'étude. Il restera à savoir, d'ici peu, si ce lycée entrera parfaitement dans notre politique scolaire et s'il sera un nouveau pilier de l'institution.

Le second projet de création de classes consiste à la mise en place d'un enseignement supérieur post-baccalauréat par le biais du brevet de technicien supérieur (B.T.S. transport et/ou tourisme) permettant une extension de notre secteur technique tertiaire actuel.

Il est certain que les deux projets peuvent séduire, mais il nous restera à prendre les décisions tenant compte du fait que la population actuelle des élèves dans le Pays de Gex s'accroît chaque année davantage.

Le développement de la formation continue (BILL) est à prendre également en compte. Il faudra y songer.

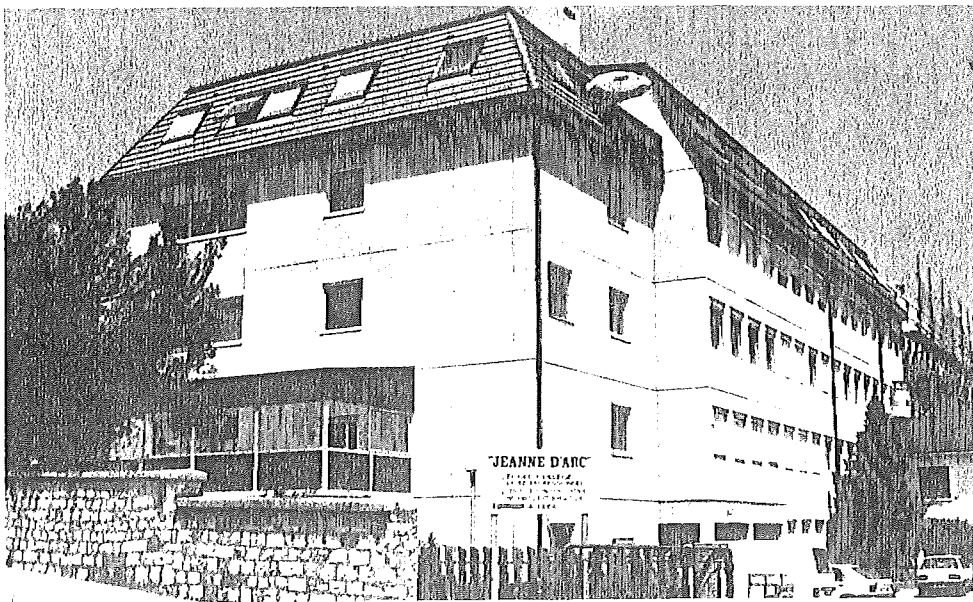
Pour cet avenir, un problème foncier se profile. En effet, l'école Jeanne d'Arc a fortement grossi ses effectifs depuis ces dernières années, fort de la confiance des parents et de la réputation de son enseignement moderne adapté aux techniques nouvelles mais qui conserve malgré tout son caractère propre, son attachement à certaines valeurs et sa dignité par un règlement intérieur soutenu.

C'est pourquoi, l'école va investir dans l'acquisition de terrains. L'environnement actuel empêche toute extension. L'école manque d'espaces verts, de parkings pour le personnel, de cours de récréation et de terrains de sports. Ce problème est à résoudre. L'école s'y emploie actuellement pour préparer l'avenir de nos élèves et rendre plus agréable encore leur scolarité chez-nous.

De nouveaux horizons.

Enfin, cette année scolaire 1990-1991 verra la naissance d'un projet original, riche en relations humaines et culturelles, non seulement pour nos jeunes, mais pour la communauté éducative toute entière : le jumelage scolaire de notre collège avec un homologue Islandais. Le vingtième siècle nous a appris à dépasser nos frontières, l'Islande, île de l'Atlantique-Nord, offrira à nos jeunes, et à l'équipe éducative un épanouissement certain. Une rénovation de certaines méthodes d'enseignement et une amélioration des relations vécues entre enseignants et élèves, jeunes et adultes sont à prévoir.

Eprouvant un réel besoin d'évasion et de communication avec autrui, nos élèves accèderont à une découverte des autres et d'eux-mêmes, développant leurs langues étrangères, leurs connaissances et sans aucun doute leur maturité au contact de jeunes Islandais plus matures et pourtant du même âge. Leurs relations humaines et culturelles en sortiront enrichies, unies par l'amitié. Ils dépasseront les différences au sein de cette leçon exemplaire



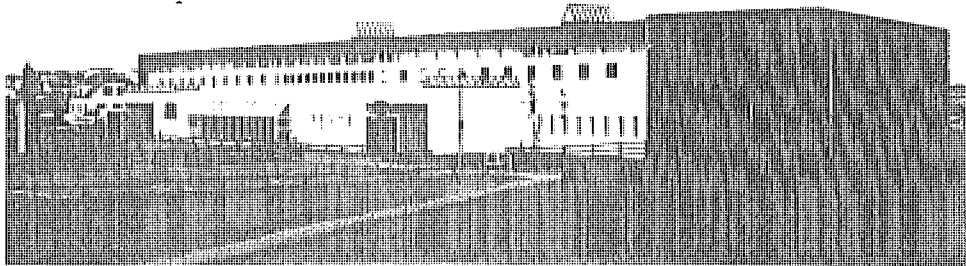
COLLEGE JEANNE D'ARC

Une aventure commence.

Nos jeunes se découvriront au-delà de leurs frontières quotidiennes, épanouissant leur personnalité, leur maturité et leur quête de savoir.



GARDASKÓLI



d'aventure et de liberté où l'épanouissement de leur personnalité sera accru.

1991 vivra la mise en place de ces échanges franco-islandais et la signature du jumelage scolaire entre le collège Jeanne d'Arc et celui de Gardabaer (banlieue de Reykjavik avec 7400 habitants) - le collège Gardaskóli -.

D'autres projets viendront s'ajouter à «la vie» de notre Etablissement. L'avenir de l'école semble prometteur. A nous de faire en sorte qu'il le soit. Vous-mêmes, en témoignant votre solidarité à notre école vous contribuez et contribuerez encore à ce succès.

Notre communauté vient déjà de vivre son premier siècle d'existence prouvant ainsi la vitalité de notre école.

La communauté de «Jeanne d'Arc» formée de tous, parents, élèves, professeurs et personnels divers de l'établissement, poursuivra l'oeuvre entreprise, elle demeurera efficace, condition indispensable au succès de notre école qui se veut libre.

... Rendez-vous dans cent ans !



ACADEMIE DE LYON

PENSIONNAT

TENU PAR

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES

A GEX (AIN)

._o.o.o.o.o.o.o._

Le Pensionnat jouit d'un vaste local ; son site est remarquable par sa beauté et la salubrité de l'air : en un mot, il possède tous les agréments qu'on peut désirer pour une maison d'éducation.

Initier les jeunes gens aux carrières commerciales et industrielles ; les mettre à même de gérer un jour leurs propriétés ; former surtout des citoyens honnêtes et vertueux : tel est le but que nous nous proposons.

Les soins les plus minutieux sont donnés à l'éducation morale et religieuse ; nous nous appliquons à gagner la confiance des élèves ; nous les étudions par une surveillance active quoique sans contrainte, afin de travailler sans relâche à la réforme de leur caractère. Pour arriver à un résultat digne de notre vocation de Religieux et d'Instituteur, ainsi que pour justifier le choix des parents, nous cultivons le coeur de nos élèves en leur faisant vouloir le bien et en les habituant aux convenances sociales.

Ces soins assidus sont corroborés par les enseignements de la religion qui, exerçant une salutaire influence sur tous les exercices de la vie écolière, habitue peu à peu le jeune homme à trouver son bonheur dans l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne et de la vie civile.

DISCIPLINE ET EMULATION

Les moyens en usage dans l'établissement sont : la privation d'une promenade ou de quelques récréations ; le travail supplémentaire ; les mauvaises notes prises chaque jour sur la conduite, l'application et la bonne tenue ; les bonnes notes ; les bulletins hebdomadaires délivrés chaque samedi ; les mentions honorables délivrées à la fin de chaque mois ; l'inscription des résultats mensuels sur un tableau d'honneur placé au parloir ; les bulletins trimestriels envoyés aux familles et relatant ce qui peut les intéresser : santé, conduite, travail et politesse ; les congés extraordinaires mérités par des efforts soutenus ; les concours entre les élèves ; les examens faits sur toutes les spécialités enseignées dans chaque classe, et enfin les compositions qui doivent servir de base pour la distribution solennelle des prix.

Une bibliothèque choisie est l'usage des élèves.

Pour des raisons de prudence, les élèves sont divisés, d'après leur âge, en deux sections, pendant les promenades et les récréations.

Les livres non classiques, les journaux, les gravures, la musique avec paroles, les paquets quelconques ne peuvent être introduits dans l'établissement sans l'autorisation du Directeur ; les lettres ne sont envoyées ou reçues que par son entremise et doivent toujours être affranchies.

Deux fois l'année, au 1er janvier et aux fêtes de Pâques, il y a une sortie générale pour tous les élèves qui y sont autorisés par leurs parents ; il n'en est accordé de particulière que pour des raisons majeures. Une conduite satisfaisante donne seule droit à ces privilèges. Dans tous les cas, les enfants doivent être rentrés à sept heures du soir, depuis l'ouverture des classes jusqu'à Pâques, et à huit heures, depuis Pâques jusqu'aux vacances.

Par un motif d'ordre et pour ne pas interrompre le cours des études, les parents ne peuvent voir leurs enfants qu'aux heures de récréations,

c'est-à-dire à dix heures, midi et quart et quatre heures ; les autres personnes ne peuvent visiter les élèves qu'avec l'autorisation des parents et du Directeur.

Soins physiques. — La salubrité du local, le bon air, une nourriture saine et abondante, les récréations et les exercices classiques sagement ménagés, les promenades, qui ont lieu deux fois par semaine : le jeudi soir et le dimanche après Vêpres ; tout, sous le rapport de la santé, est l'objet d'une attention consciencieuse de la part des maîtres de l'établissement. Lorsqu'un élève est malade, les parents en sont immédiatement informés.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves peuvent être admis dès l'âge de six ans. Chaque élève, lors de son admission, doit produire : 1° - Un extrait de baptême, s'il n'a pas encore fait sa première communion ; 2° - Un certificat de vaccins ; 3° - Un certificat de bonne conduite, délivré soit par le curé de la paroisse, soit par le Directeur de l'école qu'il a fréquentée. La pension est de 450 fr. pour l'année scolaire. Elle se paye par trimestre et d'avance, aux époques suivantes :

En entrant.....	120 fr.
Au 1er Janvier.....	130 .
Au 1er Avril.....	130 .
Au 1er Juillet.....	70 .

Les effets classiques, le raccomodage, les visites du médecin, les médicaments, la musique instrumentale, le blanchissage et l'abonnement sont à la charge des parents.

L'abonnement, qui renferme : la coupe des cheveux, la bibliothèque, l'encre, le savon, le cirage, le lit et le sommier, se paye par quarts, 20 fr. par an, aux époques ci-dessus.

DEPENSES FACULTATIVES

Blanchissage.....	30 fr. par an.
Langue allemande.....	5 fr. par mois.
Musique instrumentale.....	4 fr. .
Location du matelas et du traversin.....	8 fr. par an.
. du couvre-lit.....	2 fr. .
. des draps de lit.....	6 fr. .
. des couvertures.....	5 fr. .

Les parents qui retirent leurs enfants avant la fin du trimestre n'ont droit à aucune remise sur le montant de ce trimestre.

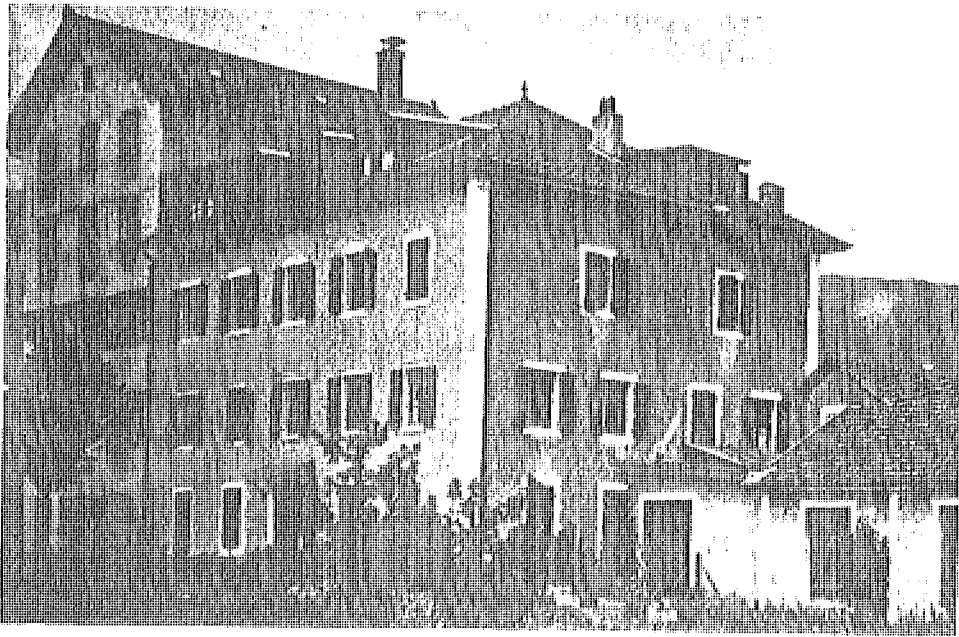
Il n'est pas tenu compte d'une absence qui n'excéderait pas quinze jours, ni du retard qui aurait lieu au commencement des classes.

Les pensionnaires qui n'auraient pas l'intention de terminer l'année scolaire sont tenus d'en prévenir dès leur entrée.

TROUSSEAU

- | | |
|--------------------------|--|
| 2 paires de draps. | 2 paires de souliers. |
| 4 bonnets de nuit. | 1 couvert. |
| 12 chemises. | 1 verre ou gobelet. |
| 6 serviettes. | 1 couteau de table |
| 6 essuie-mains | Peignes, brosses et autres objets
de propreté |
| 4 cravates. | |
| 4 blouses ou paletots. | Il faut pour le lit : |
| 2 gilets. | 1 matelas de 1m80, sur 0m80. |
| 4 pantalons. | 1 traversin de 0m80. |
| 4 paires de bas d'hiver. | 2 couvertures. |
| 4 paires de bas d'été. | 1 couvre-lit. |

Il est permis de porter en hivers des sabots et des chaussons.



Tous les objets d'un élève, sans exception aucune, doivent être marqués du numéro qui lui a été assigné lors de son admission ; ce numéro doit être placé de manière à être vu lorsque le linge est plié. Pour la chemise, la marque se met à la naissance du pan de devant, sur le côté droit.

Les parents sont priés de remettre au linge une note exacte de tous les effets du trousseau.

Les parents qui blanchissent le linge de leurs enfants voudront bien ne venir le chercher que le lundi et le samedi, principalement aux heures de récréations.

L'établissement n'est pas responsable des objets qui ne sont pas enregistrés, non plus que ceux qui restent à la disposition des élèves, tels que montre, brosses, peignes, etc...

Les parents des élèves peuvent s'adresser au Directeur pour toutes les observations qui concernent le pensionnat.

Les enfants demi-pensionnaires sont admis dès l'âge de six ans ; ils prennent deux repas dans l'établissement : le diner et le goûter.

La demi-pension est de 25 francs par mois.

Les externes ne prennent que le goûter et payent 8 francs par mois.

- ANNEXE II -

LES DIRECTEURS ET LES DIRECTRICES
DU COLLEGE

1865 - 1887 : Maurice SOUILLET

1887 - 1904 : François TERRIER

1904 - 1912 : Jean-Jacques ANDREVON

1912 - 1921 : Jean-Claude PEYRARD

1921 - 1945 : Anne-Marie CARRON (Soeur Louis de Gonzague)

1945 - 1977 : Jeanne CHATELET (Soeur Jeanne de Chantal)

1977 - : Pierre DELALEX

- ANNEXE III -

